



Fiche de réservation Lapin

Information de l'adoptant :

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postale : Ville :

Téléphone : Mail :

Souhaite réserver un lapin après avoir pris connaissance des conditions d'adoption

Ci-dessous. ↓

Race du/des lapin(s) :

Couleur(s) : Sexe :

Prénoms des parents :

Numéro de tatouage (si il en possède un) :

Je récupérer le(s) lapin : à l'élevage, par covoiturage, autres

Kit de départ de l'élevage des Mille & un Lapin

Lors du départ du(des) lapin(s) l'élevage vous transmettre :

1 - Plusieurs fiche conseil :

- Une fiche conseil sur l'alimentation du lapin (par mail)
- Une fiche sur le comportement et l'éducation du lapin (par mail)
- Une fiche sur les soins vétérinaires (par mail)

2 - Un arbre généalogique sur les descendances du(des) lapin(s)

3 - La carte d'origine d'identification du(des) lapin(s)

4 - le carnet de santé du(des)lapin(s) mentionnant les soins vétérinaires effectués si vacciné.

Conditions de règlement :

Je joins accompagné de la fiche de réservation un chèque du montant du lapin.

Le chèque sera encaissé quand le bébé aura un minimum 1 mois.

Vous avez également la possibilité de régler par Mandat Western Union, même avec ce mode de règlement il vous faudra nous retourner la fiche de réservation par la poste.

Condition générales d'adoption

Une fois le lapin réservé celui-ci ne sera ni remboursé si l'acquéreur pour X raison ne souhaite plus l'adopter. (La totalité sera donc perdu).

Le lapin sera remboursé ou « échangé »

- Si le lapin développe une maladie avant son départ
- Si le lapin décède pour X raison à l'élevage
- Si le lapin décède 1 semaine après son départ
- Si l'élevage décide de le garder
- Si le lapin développe une maladie du à l'élevage une semaine après son arrivé

Attention : sans preuve valable établis par un vétérinaire, le remboursement ou « l'échange » ne sera pas valable.

L'élevage s'engage à remettre le lapin complètement sevré et en pleine santé.

Si, après un délai de 15 jours après sevrage ou après la réservation pour un adulte, le lapin n'a toujours pas quitté l'élevage il vous sera demandé 2,50€/jours supplémentaire de gardiennage et le lapin sera plus remboursable ou échangeable en cas de problème.

Au delà de 15 jours supplémentaire de gardiennage ou si plus de nouvelles le lapin sera donc remis à l'adoption sans remboursement possible.

L'élevage se réserve le droit de refuser une adoption sans se justifier.

Condition générale liées au transport de l'animal

Les frais du transport de l'animal restent à la charge de l'adoptant, ainsi que la recherche du covoitureur si c'est ce mode de transport choisie.

L'élevage ne sera pas tenu responsable de ce qui pourra arriver à l'animal durant le transport.

Pour tous départ par covoiturage un supplément de 15 euro est demandé, se qui sert pour l'achat d'une caisse de transport et notre déplacement pour apporter votre animal au covoiturage.

L'élevage des Mille & un Lapin dispose d'un droit de refuser le transport de l'animal selon ses disponibilités et la distance à effectuer.

Fait à : Le

Après avoir lu l'intégralité de ce formulaire d'adoption, merci de le signer suivi de la mention « lu et approuvé » au dessus de votre signature.

Signature de l'éleveur

Signature de l'adoptant